

Serge LEMOUTON  
(IRCAM-CGP)

Quelle bibliothèque pour les œuvres de musiques électroacoustiques ?  
ou : mais qui doit sauvegarder les musiques mixtes ?

Jusqu'à preuve du contraire notre civilisation est toujours une civilisation du Livre. Les bibliothèques sont les lieux où les livres se transmettent dans le temps. Les œuvres d'art plastique, tableaux, sculptures, sont exposés, conservés, restaurés dans des musées, avec les difficultés spécifiques posées par les matériaux et les techniques employés. Les œuvres cinématographiques ont leurs cinémathèques, mais semblent plus difficiles à préserver quand on réalise que des films ont déjà totalement disparu. On peut considérer une œuvre musicale comme un texte : les œuvres musicales sous la forme de partitions écrites, imprimées ou manuscrites ont elles aussi leurs bibliothèques. Mais que se passe-t-il quand la musique, depuis l'avènement des possibilités ouvertes par les moyens de reproduction technique, intègre des éléments non strictement notables sous forme de texte ? On s'intéresse ici spécifiquement à la musique de tradition savante ou expérimentale utilisant des nouveaux instruments tels que synthétiseurs, échantillonneurs, effets, sons pré-enregistrés et rediffusés, dispositifs d'amplification et de diffusion spatiale du son ainsi que tous les dispositifs d'informatique musicale. Paradoxalement, les ressources numériques ont besoin de plus de soin pour être préservées que les informations inscrites sur du papier. La fragilité inhérente des matériaux numériques ne laisse qu'une petite fenêtre temporelle pendant laquelle elles peuvent être préservées avant de s'effacer pour toujours. Les œuvres de musique électroacoustiques considérées posent donc des problèmes spécifiques de transmission et de diffusion ; ces problèmes, de natures diverses, commencent à être reconnus et étudiés. Ce répertoire s'est développé tout au cours du siècle dernier et est très important aussi bien en terme de nombre d'œuvre que d'intérêt pour l'histoire de l'art musical. A tel point que ces nouveaux instruments et les moyens numériques infusent la grande majorité de la création musicale actuelle tous azimuts. Dans le cadre d'un groupe de travail récent, on s'est intéressé aux méthodes, au "comment" de la préservation, de l'inscription et de la diffusion de ce répertoire mais pas vraiment à la question du "qui" : qui a la responsabilité, le devoir d'en assurer la conservation pour les générations futures ?

Qui doit assurer ce rôle ? Est-ce le compositeur, l'interprète, l'éditeur, les musicologues, ou les historiens de la musique ? Est-ce que cette responsabilité est collective ou individuelle ? Est-ce la responsabilité exclusive d'un centre de création musicale ou d'un centre de documentation ? Quelle est le rôle à cet égard de la bibliothèque nationale ? Est-ce que cela relève d'un service public ou d'une agence privée ? Est-ce que cela doit-être géré au niveau national ou international ? Est-il nécessaire de créer un institut, une ou des fondation(s) chargé(s) de gérer ce(s) fonds ?

L'objectif de cette présentation sera de poser ces nombreuses questions, à laquelle il n'y a pas actuellement, à notre connaissance, de réponse. On souhaiterait avant tout que les différents acteurs identifiés dans cette étude s'expriment sur la nécessité éventuelle d'un engagement en faveur de l'établissement d'un tel fonds documentaire. Et à faire reconnaître qu'il est d'un intérêt général de pouvoir permettre l'accès aux générations futures du bien culturel commun que représente ce répertoire musical.

## **Serge Lemouton**

Réalisateur en informatique musicale Ircam

Après des études de violon, de musicologie, d'écriture et de composition, Serge Lemouton se spécialise dans les différents domaines de l'informatique musicale au département Sonvs du Conservatoire national supérieur de musique de Lyon. Depuis 1992, il est réalisateur en informatique musicale à l'Ircam. Il collabore avec les chercheurs au développement d'outils informatiques et participe à la réalisation des projets musicaux de compositeurs parmi lesquels Florence Baschet, Laurent Cuniot, Michael Jarrell, Jacques Lenot, Jean-Luc Hervé, Michaël Levinas, Magnus Lindberg, Tristan Murail, Marco Stroppa, Frédéric Durieux et autres. Il a notamment assuré la réalisation et l'interprétation en temps réel de plusieurs œuvres de Philippe Manoury, dont *K...*, *La frontière*, *On-Iron*, *Partita 1 et 2*, et l'opéra *Quartett* de Luca Francesconi. Ses travaux actuels le mènent à étudier la transmission et la préservation des œuvres du répertoire de l'informatique musicale.

### *Publications sur le sujet*

- Lemouton, S., Bonardi, A., Pottier, L., & Warnier, J. (2019). *On the Documentation of Electronic Music*. In *Computer Music Journal*, Vol. 42 pp.41–58 (2019)
- Lemouton, S., Bonardi, A., Pottier, L., & Warnier, J. (2018). Présentation du groupe de travail AFIM "Archivage collaboratif et préservation créative". Actes des Journées d'Informatique Musicale (JIM 2018), Amiens, pp. 11-12 (mai 2018)
- Lemouton, S., Bonardi, A., Pottier, L., & Warnier, J. (2018). *Electronic music documentations, practices and models*. Actes de l'International Computer Music Conference, Daegu, 2018.
- Lemouton, Serge & Goldszmidt, S. (2016). La préservation des œuvres musicales du répertoire de l'IRCAM : Présentation du modèle Sidney et analyse des dispositifs temps réel. Actes des Journées d'Informatique Musicale, Albi, 2016.